



Charlesbourg, le 15 juin 2004

Madame Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro

Madame,

La présente fait suite à la vôtre du 2 juin dernier concernant les questions complémentaires que se pose la Commission d'enquête et d'examen chargée du dossier mentionné en objet.

Pour le Québec, le Canada et l'Amérique du Nord, quelles sont les orientations stratégiques pour le développement des ressources gazières et de consommation en gaz naturel pour les prochaines décennies ?

En 2001, le gaz naturel représentait 31 % de la consommation d'énergie primaire du marché canadien, tandis qu'il comblait 12,2 % des besoins énergétiques des Québécois.

Entre 1990 et 2001, c'est la consommation de gaz naturel pour la production d'électricité qui a le plus augmenté, en Amérique du Nord, avec une hausse annuelle de 4,9 % entre 1990 et 2001. Au Canada, cette croissance a été encore plus forte avec 11,8 % durant la même période.

Toujours durant cette période, la demande des secteurs résidentiel, commercial et industriel a augmenté respectivement en moyenne de 0,9 %, 1,7 % et 0,8 %. Enfin, on estime la croissance moyenne de la demande de gaz naturel nord-américaine à 1,9 % par année entre 2002 et 2020.

En somme, en Amérique du Nord, le recours au gaz naturel est dicté par des considérations économiques et environnementales. Il y a également une volonté politique de mettre en valeur les ressources gazières du continent (Ouest canadien, Mackenzie, Alaska, île de Sable, golfe du Saint-Laurent).

Comment ces stratégies s'inscrivent-elles dans l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto ?

Le Protocole de Kyoto demande de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la planète de 5,2 % par année sur la période 2008-2012 par rapport à 1990. Pour ce faire, le Protocole reconnaît qu'une tonne de GES réduite a le même poids peu importe son lieu d'origine ou sa source de substitution.

Parmi les carburants fossiles, le gaz naturel est le moins polluant et celui qui émet le moins de gaz à effet de serre lors de sa combustion. C'est justement pour ses qualités environnementales que cette source d'énergie, au même titre que d'autres sources d'énergie non fossiles, est un élément important du Plan du Canada sur les changements climatiques, plus particulièrement pour la production d'électricité.

En effet, les nouvelles centrales au gaz naturel émettent relativement peu de polluants et, au pire, environ la moitié des gaz à effet de serre émis par les centrales au mazout ou au charbon les plus performantes. Considérant que plus de 35 % de l'électricité produite respectivement en Ontario et de 50 % chez nos voisins du sud l'est à partir de centrales au charbon, l'utilisation du gaz naturel contribuera à diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le continent nord-américain.

Au Québec, quels sont les projets qui découlent de ces orientations ?

Dans sa politique énergétique, le gouvernement appuie les projets d'extension du réseau gazier visant à desservir les régions qui n'y ont pas accès. En effet, l'existence d'un réseau gazier étendu et efficace permet de maximiser les effets industrialisants de cette forme d'énergie. Par ailleurs, la réalisation d'un projet de terminal méthanier le long du fleuve Saint-Laurent contribuerait à diversifier les sources d'approvisionnement et à augmenter la compétitivité entre les diverses formes d'énergie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Gilles Boulianne
Conseiller économique